



**DECRET N° 17.111**

**ENTERINANT LE RESULTAT DES ELECTIONS DES MEMBRES  
DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE**

\*\*\*\*\*

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,**

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la loi n°17.010 du 23 février 2017, portant organisation et fonctionnement de la Haute Cour de Justice ;
- Vu le décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le décret n° 16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.359 du 27 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, chargé des Relations avec les Institutions de la République et du Suivi-Evaluation des Politiques Publiques et fixant les attributions du Ministre.

**SUR RAPPORT DU MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DU  
GOUVERNEMENT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES  
INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ET DU SUIVI-EVALUATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

## DECRETE

Art. 1<sup>er</sup> : Est entériné le résultat des élections des personnalités ci-après à la Haute Cour de Justice.

Il s'agit de :

- Monsieur Alain GBAZIALE, Magistrat ;
- Monsieur José Christian LONDOUMO, Magistrat ;
- Monsieur Joseph BINDOUMI, Magistrat ;
- Madame Mauricette MONTHE PSIMHIS ; Magistrat ;
- Monsieur Arsène SENDE, Magistrat ;
- Monsieur Michel Landry LOUANGA, Magistrat ;
- Madame Anne-Marie GOUMBA, Députée ;
- Monsieur Denis MODEMADE, Député ;
- Monsieur Laurent NGON-BABA, Député.

Art.2 : Les trois dernières personnalités seront ultérieurement désignées par le Président du Senat.

Art. 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prestation de serment des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 22 MAR. 2017

LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL  
DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES  
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS  
DE LA REPUBLIQUE ET DU  
SUIVI-EVALUATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES

  
**Jean Christophe NGUINZA**

LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

  
**Simplicie Mathieu SARANDJI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT

  
**Pr. Faustin Archange TOUADERA**